



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Note DDSP Calvados

Question écrite n° 29436

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la révélation le 25 avril 2020 d'une note de la direction départementale de la sécurité publique du Calvados adressée aux chefs de service de la police nationale de ce département. Selon les informations divulguées dans la presse, cette note indiquait : « il n'y a pas lieu d'intervenir dans les quartiers à forte concentration de population suivant le ramadan, pour relever un tapage, contrôler un regroupement de personnes rassemblées après le coucher du soleil pour s'alimenter ». La direction générale de la police nationale a demandé en réponse un « rapport d'explication ». Considérant que cette note demandait aux fonctionnaires de la police nationale de traiter différemment des citoyens ne respectant pas les mesures de l'état d'urgence sanitaire en fonction de leur appartenance religieuse, la France ne peut tolérer de ses fonctionnaires une telle rupture d'égalité entre ses citoyens. Il lui demande de bien vouloir lui faire part du contenu de ce rapport d'explication et des sanctions prises à l'égard de l'auteur de la note.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29436

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3338

Question retirée le : 23 juin 2020 (Fin de mandat)